



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E113932

VALABLE JUSQU'AU 17/01/2025

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 18 955

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 752 166 116 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AM 881 540

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AM 881 540

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/11/2023

Raison sociale : SARL BROCAS PERE ET FILS

2 MOURLAN
33690 GRIGNOLS

Téléphone : 06 84 33 81 71

Portable : 06 84 33 81 71

Site Internet :

E-mail : sarlbrocas@gmail.com

Responsabilité légale :
BROCAS GUILLAUME GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/09/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	23/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	29/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	31/03/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	31/03/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	08/06/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	29/09/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.